

 CODEP 68 30B, rue des jardins 68680 KEMBS	Identifiant : Règlement CJ 68 saison 2026-2027	PAGE N° 1
---	--	---

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES CODEP68

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	07/01/2017	Amendement Annexe 68
C	30/07/2017	Saison 2017-2018
D	11/09/2018	Saison 2018-2019
E	28/07/2019	Saison 2019-2020
F	01/09/2020	Saison 2020-2021
G	01/09/2021	Saison 2021-2022
H	01/09/2022	Saison 2022-2023
I	01/09/2023	Saison 2023-2024
J	30/09/2024	Saison 2024-2025
K	10/08/2025	Saison 2025-2026
L	23/08/2026	Saison 2026-2027

REDACTEURS
Bérengère RENAULT et Théo MURGANTE

DESTINATAIRES
Membres du CA du CODEP68 et les présidents des clubs

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 PARTICIPATION.....	5
ART. 2 INSCRIPTIONS.....	6
ART. 3 TABLEAUX.....	7
ART. 4 RÉFORME DU SYSTÈME DE SCORE	7
ART. 5 CONFECTION DES POULES.....	7
ART. 6 CLASSEMENTS.....	10
ART. 7 CONVOCATIONS.....	10
ART. 8 ABSENCES ET	10
ART. 9 AUTORITE.....	11
ART. 10 TENUE.....	12
ART. 11 SCORER.....	12
ART. 12 RECIDIVES.....	12
ART. 13 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES ...	12
ART. 14 ACCUEIL D'UNE ETAPE DE CJ.....	13
ART. 15 CLAUSES PARTICULIERES.....	14

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Circuit jeunes dans le CODEP 68.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification aux finales départementales.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>

Principes sportifs 03.07: Tenues vestimentaires et publicités.

4. DEFINITIONS

CJ : Circuit Jeunes.

CODEP68 : Comité Départemental du Haut-Rhin.

CEJ : Circuit Elite Jeunes.

TRJ : Trophée Régional Jeunes.

CPPH : Classement Par Points Hebdomadaire

CLOT : Commission Ligue des Officiels Techniques.

ICD : Le Championnat Interclubs Départemental.

ICR : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est.

ICN : Le Championnat Interclubs national.

InterCodep : Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

OT : Officiels Techniques.

RGC : Règlement Général des Compétitions.

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Organisation détaillée :

Le Circuit Jeunes est une compétition officielle régie par le CODEP 68 qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des finales :

- de simple pour les catégories MiniBaD, Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets
- de double pour les catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets.

La compétition se déroule en 2 phases :

1. Pour toutes les catégories hors MiniBaD, une phase dite de classement qui se déroule sur 7 week-ends et qui comporte 4 étapes de « simple » et 3 étapes de « double ». Pour le MiniBaD, seules 3 étapes de simple sont organisées lors des étapes de double des autres catégories d'âge.

Selon les circonstances, la CDJ 68 peut être amenée à réduire le nombre d'étape, notamment par manque de club candidat pour accueillir des étapes ou en raison du calendrier des compétitions.

Durant cette phase, seuls les matchs de poule sont joués dans chaque tableau, aucune sortie de poule ne sera faite. Ainsi un joueur/euse jouera au moins 2 matchs et devra scorer 1 match à chaque étape.

2. Une finale départementale qui regroupe dans chaque catégorie les X premiers joueurs du classement à l'issue des étapes de simple et les X premières paires du classement à l'issue des étapes de double (hors MiniBaD pour le double). Le nombre X de joueurs qualifiés est défini dans l'Article 16 du présent règlement.

Le format de la finale est celui d'un tournoi classique avec une phase de poules et une phase d'élimination directe. Les têtes de série ne sont, cependant, pas définies via les CPPH mais via le classement final du CJ de simple ou de double

La gestion du Circuit Jeunes est confiée par le CODEP 68 à:

- | | | |
|---------------------|------------------|--|
| • Bérengère RENAULT | ☎ 06 88 58 27 49 | ✉ responsable.cj68@gmail.com |
| • Théo MURGANTE | ☎ 06 63 71 54 48 | |
| • Thomas SARTER | ☎ 06 51 49 24 00 | |

ART. 1 PARTICIPATION

Le Circuit Jeunes est une compétition officielle de niveau « Promotion ».

Pour rappel, au sein de la LGEBaD, les compétitions jeunes sont réparties en 4 niveaux :

- **PROMOTION** : CJ et Interclubs jeunes départemental
- **HONNEUR** : TRJ Trophé Régional Jeune, CDJ 68 Championnat départemental jeunes, ICJ Interclubs jeunes pré-régional et régional et InterCodep.
- **EXCELLENCE** : Top Elite Régional et Championnat Grand Est jeunes
- **ELITE** : CEJ et Championnat de France jeunes.

Le Circuit Jeunes est ouvert aux jeunes joueurs du CODEP 68 licenciés à la FFBaD.

Sont exclus de la compétition :

1. Tout jeune faisant parti d'un Pôle (Espoir et France)
2. Tout jeune évoluant dans une compétition de niveau « Elite », type CEJ
3. Tout jeune évoluant dans une compétition de niveau « Excellence » sauf si le jeune est inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne au CJ.
4. Pour les joueurs **minimes et cadets**, tout joueur ayant un classement supérieur à **D8** dans le tableau concerné lors de la 1^{ère} journée du Circuit Jeunes
- 5.a Pour les joueurs **benjamins**, tout joueur ayant un classement supérieur à **D7** dans le tableau concerné lors de la 1^{ère} journée du Circuit Jeunes
- 5.b. Pour les **poussins**, une équivalence de classement **D7** avec leurs points sera utilisée pour définir leur intégration ou pas au sein du Circuit Jeunes
- 5.c Pour les poussins et benjamins déjà classés D7 ou équivalence, le **sur-classement sera obligatoire.**
6. Un joueur dont le classement passerait **R6** au cours de la saison **sera exclu** de la compétition dans le tableau concerné, même entre la dernière étape et la finale du Circuit Jeune.
7. Les joueurs dont le classement de début de saison ne leur permettrait pas de s'inscrire au Circuit Jeunes, nous les invitons à participer aux 4 TRJ ainsi qu'aux Master's Jeunes du Grand Est, organisés par la Ligue Grand Est.

Cas particuliers de l'ICN ICR et ICD :

- A partir de la catégorie minime, un joueur peut participer aux ICR et ICN, à partir de la 3^{ème} journée d'interclubs ICN ou ICR jouée, le joueur est automatiquement exclu du CJ.
- A partir de la catégorie minime, un joueur peut participer aux ICD seniors sans limite dans la saison en cours

ART. 2 INSCRIPTIONS

Les responsables jeunes de chaque club devront inscrire leurs joueurs par l'intermédiaire du portail <https://BadNet.fr> via le compte BadNet de leur club.

Le logiciel BadNet sera utilisé lors de chaque journée pour la confection des tableaux et la diffusion des classements.

Seuls les joueurs possédant une licence en règle auprès de la FFBaD le jour de l'inscription pourront être inscrits.

Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double.

Ex : Un joueur poussin pourra s'inscrire en simple benjamin et en double poussin mais ce choix sera définitif pour le restant du Circuit Jeunes.

Il est possible d'inscrire un joueur en cours de saison sans qu'il ait participé aux étapes précédentes. Il commence alors avec « 0 point » au classement.

Un joueur peut être surclassé dans une catégorie supérieure en cours de saison, il commencera alors avec « 0 point » au classement dans sa nouvelle catégorie.

Un joueur devra être inscrit au plus tard 15 jours avant la première étape à laquelle il doit participer.

Dans le cas du double, les paires devront être inscrites 15 jours avant chaque étape via BadNet. Aucune dérogation ne sera acceptée sauf pour l'étape 1 où le responsable du Circuit Jeunes pourra accepter un délai plus court selon les cas.

Pour le simple, une seule inscription en début de saison suffit, le joueur étant considéré comme participant à l'ensemble des étapes de simples suivantes.

Dans le cas du double, les paires seront automatiquement réinscrites à l'identique selon les paires de l'étape précédente par le responsable du Circuit Jeunes,

Cependant, les responsables jeunes de chaque club seront responsables de vérifier que les paires inscrites sur BadNet sont les bonnes et avertiront le responsable du Circuit Jeunes de tout changement de partenaire d'une paire d'une étape à l'autre au plus tard le mercredi précédent l'étape en question.

Des joueurs sans partenaire peuvent être inscrits en « recherche partenaire » et un tirage au sort une fois les inscriptions closes associera ces joueurs selon leurs catégories.

Les frais d'inscriptions par joueur sont les suivants :

- Poussins, benjamins, minimes et cadets : 35 €
- MiniBaD : 15 €

Le paiement des frais d'inscription se fera au moment des inscriptions sur BadNet. Aucun règlement par liquide, chèque ou virement ne sera accepté.

ART. 3 TABLEAUX

La compétition comprend 10 tableaux en simple dames, en simple hommes : MiniBaD, poussins, benjamins, minimes et cadets et 8 tableaux en double dames et en double hommes : poussins, benjamins, minimes et cadets. Les catégories d'âge sont celles définies par la FFBaD (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

Par ailleurs, le responsable du Circuit Jeunes se réserve le droit de fusionner le tableau garçon et le tableau fille s'il estime que le nombre de joueurs n'est pas suffisant pour permettre de jouer les 2 tableaux séparément. Dans ce cas, les résultats ne seront pas exportés sur poona, seul le classement général sera publié à l'issue de chaque étape.

Il faut un minimum de 4 joueurs/paires par tableau pour que le tableau soit joué

ART. 4 RÉFORME DU SYSTÈME DE SCORE

Suite à la réforme du système de comptage des points qui entrera en vigueur à la rentrée en septembre 2027 (matches en 3 sets de 15 points), la durée des rencontres devrait être réduite. Cette évolution nous permettra probablement d'organiser les étapes de simple dans des salles disposant de 7 terrains. La finale du CJ nécessitera toutefois toujours une salle de 9 terrains.

Dans toutes les catégories, les matchs se joueront au meilleur de trois sets en 15 points : le joueur qui le premier remporte 2 sets, gagne le match. Une pause est effectuée lorsque le premier joueur atteint 8 points. Il faudra 2 points d'écart pour remporter le set, si le score atteint 14-14 égalité, le set se poursuit jusqu'à ce qu'un joueur obtienne 2 points d'écart. Le joueur qui marque le 21^{ème} point, remporte ce set.

ART. 5 CONFECTION DES POULES

En dehors des finales, chaque étape se déroule en priorité en poules de 3 joueurs/paires, parfois de 4 selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie (exceptionnellement 5 dans le cas d'une poule unique).

Les poules sont confectionnées à partir du classement individuel des joueurs à l'issue de chaque étape et selon la procédure suivante :

Niveau de jeu

Il existe 3 niveaux de jeu :
Niveau 1 contenant **les poules 1 et 2**
Niveau 2 comprenant **les poules 3, 4, 5 et 6**
Niveau 3 avec le **reste des poules**

Nombre de poules

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs par 3.

Constitution des poules

NIVEAU 1 :

Bonus + 1

Poule 1
1
3
5

Poule 2
2
4
6

NIVEAU 2 :

Bonus + 0,5

Poule 3
7
11
15

Poule 4
8
12
16

Poule 5
9
13
17

Poule 6
10
14
18

NIVEAU 3 :

Pas de Bonus

Poule 7
19
27
35

Poule 8
20
28
36

Poule 9
21
29
37

Poule 10
22
30
38

Poule 11
23
31
39

Poule 12
24
32
40

Poule 13
25
33
41

Poule 14
26
34
42

Poule 15
43
46
49

Poule 16
44
47
50
52

Poule 17
45
48
51
53

Exemple avec 35 joueurs.

Les poules se remplissent niveau après niveau en tenant compte du classement précédent et comme indiqués ci-dessus.

Les poules 1 et 2 sont d'abord remplies, puis les poules 3, 4, 5 et 6 et enfin celles du dernier niveau. Si le nombre de poules du niveau 3 est supérieure à 8, ce niveau est scindé en deux, voire 3, sur le principe suivant, d'abord les 8 premières (poules 7 à 14) sont remplies, ensuite les 16 suivantes (poules 15 à 30), et ainsi de suite.

La commission limitera le nombre de joueurs par catégorie au maximum à 80 joueurs lors d'une étape de simple et 40 paires lors d'une étape de double, selon l'ordre d'inscription des joueurs, afin de garder une organisation fonctionnelle sur une ½ journée par catégorie.

Principe du CJ

Seuls les matchs de poule sont joués, aucune sortie de poule ne sera faite en dehors de la finale. Ainsi un joueur/euse jouera au moins 2 matchs et devra scorer 1 match à chaque étape.

Attribution des points

A l'issue d'une rencontre, les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de jeu.

Poule de 3	Poule de 4	Poule de 5
Premier : 5 points Deuxième : 3 points Troisième : 2 points	Premier : 5 points Deuxième : 3 points Troisième : 2 points Quatrième : 1 point	Premier : 5 points Deuxième : 3 points Troisième : 2 points Quatrième : 1 point Cinquième : 0 point

A l'issue de chaque étape, un bonus est attribué à chaque joueur des poules de niveau 1 et 2.

Attribution des bonus

- **Niveau 1** : 1 point supplémentaire
- **Niveau 2** : 0,5 point supplémentaire
- **Niveau 3** : Pas de point supplémentaire

Dans le cas des étapes de double, les paires pouvant être modifiées d'une étape à l'autre, c'est la moyenne du rang de chacun des joueurs de la paire issue du classement de l'étape de double précédente qui permettra de déterminer le classement nécessaire à la confection des poules.

Ex : une paire avec un joueur classé 5^{ème} associé avec un joueur classé 12^{ème}, aura une moyenne de 8.5.

Lors de la première étape (1^{ère} étape de simple et 1^{ère} étape de double) ce classement sera établi grâce au classement permanent par point (CPPH) pour chaque catégorie. Dans le cas du double, la valeur d'une paire est représentée par la moyenne du CPPH de chaque joueur.

Les poussins et MiniBad n'ayant pas de CPPH, le tirage au sort pour la confection des poules de l'étape 1 de simple poussin et MiniBad ainsi que l'étape 1 de double poussin se fera de manière aléatoire. Pour cette raison, aucun point bonus ne sera attribué aux catégories MiniBad et poussins lors de l'élaboration du classement de la 1^{ère} étape de simple et de double.

Toutes les poules se joueront en volants hybride fournis par le CODEP68.

ART. 6 CLASSEMENTS

A l'issue de chaque journée, les joueurs sont classés suivant les points acquis d'après l'article 5.

Un classement individuel de simple et un classement individuel de double est établi à l'issue, selon le type d'étape jouée.

Les points acquis lors de la « Journée 2 » de la discipline jouée (simple ou double) sont additionnés à ceux acquis lors de la « Journée 1 » de la même discipline, et ainsi de suite. Il en est de même pour le nombre de victoires, la différence de sets et la différence de points.

Lors de la confection du classement, afin d'éviter de donner un avantage aux joueurs d'une poule de 4 par rapport à ceux d'une poule de 3, les victoires, sets et points qui sont pris en compte pour les joueurs d'une poule de 4, sont ceux des deux meilleurs matchs. Le plus mauvais match de la journée n'étant pas retenu.

En cas d'égalité dans le classement les joueurs/paires seront départagés dans l'ordre :

- a) par le nombre de victoires,
- b) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de sets,
- c) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de points,
- d) si l'égalité persiste, ils seront départagés par l'âge, l'avantage allant au plus jeune.

ART. 7 CONVOCATIONS

Le responsable du CJ diffusera les convocations aux responsables jeunes des clubs qui seront responsables de leur diffusion auprès des jeunes.

Dans la convocation, les coordonnées du Juge Arbitre Principal (JA) seront indiquées afin de signaler tout retard ou absence le jour de la compétition.

L'heure de convocation devra être strictement respectée, tout retard doit être signalé auprès du JA de l'étape, dont les coordonnées figurent sur la convocation, afin de maintenir l'inscription du joueur dans le tableau lors du tirage au sort. Tout retard non signalé au-delà de l'heure de convocation entraînera le forfait du joueur sur l'étape.

Chaque joueur recevra, lors de sa première participation à une étape, de la part du CODEP 68, un carnet de suivi et d'explications sur la compétition. Ce carnet servira de feuille de présence et devra impérativement être signé par le(s) juge(s)-arbitre(s) de chaque étape avant de quitter la salle à la fin de la compétition.

ART. 8 ABSENCES ET FORFAITS

Un joueur en retard par rapport à son heure de convocation sera déclaré « absent » et ne pourra pas participer à l'étape.

Le Juge-Arbitre pourra toutefois décider d'accepter le joueur à participer si son retard n'a pas d'impact sur le déroulement normal de la compétition.

Le joueur déclaré « absent » marquera 0 point pour cette étape et ce quel que soit sa hiérarchie dans le classement général du CJ.

Aucun joueur ne pourra recevoir de point pour une étape, s'il n'a pas participé à cette étape, et cela quel qu'en soit le motif.

Dans le cas du double :

En dehors des finales, « l'absence » d'une paire à une étape de simple de Circuit Jeunes ne sera pas considérée comme un « forfait » et les joueurs n'auront pas à justifier de leur absence ni ne pourront être sanctionnés.

Cependant, les clubs sont responsables de prévenir le partenaire de double d'un joueur absent, même si le partenaire est d'un autre club.

Si un joueur fait le déplacement sur une étape du Circuit Jeunes et qu'il n'a pas été prévenu de l'absence de son partenaire, ce dernier sera considéré « forfait à justifier » et il ne pourra plus prétendre à une qualification aux finales du CJ.

Dans le cas du simple :

En dehors des finales, « l'absence » d'un joueur à une étape de simple de Circuit Jeunes ne sera pas considérée comme un « forfait » et le joueur n'aura pas à justifier son absence ni ne sera sanctionné.

Dans le cas des finales :

Lors des finales, toute « absence » intervenant au-delà du mercredi midi précédant la date de la finale sera considérée comme un « forfait » et devra être justifiée sous peine de suspension.

Les forfaits sont à justifier conformément aux procédures du RGC (Règlement Général des Compétitions) par mail ou courrier recommandé avec AR auprès du Secrétariat de la LGEBaD.

ART. 9 AUTORITE

La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre valide approuvé par la CDJ 68.

Les matchs sont auto-arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des Officiels si le juge-arbitre le décide.

Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, c'est à dire à 11 points et entre les sets (deux personnes maxima par joueur/paire).

En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

Seul le juge-arbitre pourra intervenir. Il pourra exclure du plateau sportif, voire de la salle toute personne qui aura eu un comportement non conforme au règlement ou qui refusera de s'y conformer.

ART. 10 TENUE

Une tenue réglementaire est demandée, selon les Principes sportifs – Tenues vestimentaires et publicités.

Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Cependant, conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, CODEP 68 ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Un joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne marquera pas de point sur l'étape en question.

En cas de récidive, outre le fait que le joueur ne pourra pas participer à l'étape concernée, le joueur pourra également être exclu définitivement du CJ.

ART. 11 SCORER

Les joueurs devront obligatoirement scorer au moins un match chaque journée, y compris lors des finales sauf lorsqu'ils sont dans une poule de 4.

Dans une poule de 3 joueurs, chaque joueur scamera le match qu'il ne joue pas. Le scoring est obligatoire. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

Dans les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer, faire appel à des OT ou encore laisser les joueurs compter eux-mêmes les points.

ART. 12 RECIDIVES

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement pré-cités (retard, forfait, tenue, refus et/ou oublie de scorer), un joueur pourra être exclu définitivement du CJ.

ART. 13 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES

Si un joueur manque plus de 2 étapes, il ne pourra pas être qualifié pour les finales départementales que ce soit en simple ou en double. Cette restriction ne s'applique pas à la catégorie MiniBad.

Si une étape de double ou plus d'une étape de simple devait être annulée, la commission compétition se réserve le droit d'adapter les règles de qualification pour la finale départementale afin d'assurer une finale de qualité.

Nombre de joueurs qualifiés pour les finales départementales :

- 6 joueurs pour le simple et 4 paires pour le double si le nombre de joueurs inscrits dans la catégorie est inférieur à 18.
- 12 joueurs pour le simple et 6 paires pour le double si le nombre de joueurs inscrits dans la catégorie est supérieur ou égale à 18.

Le responsable du Circuit Jeunes se laisse, toutefois, le droit d'adapter le nombre de qualifiés pour une meilleure organisation des finales.

Les clubs devront inscrire leur(s) joueur(s)/paire(s) sur BadNet pour la finale.

Le responsable du Circuit Jeunes désignera alors via BadNet les joueurs qualifiés et les joueurs remplaçants d'après les classements de simple et de double à l'issue de la phase de classement.

Organisation des finales départementales :

- Les finales de simple et de double se joueront en poule avec 2 sortants. Puis en élimination directe à l'issue des phases de poule.
- Les 2 premiers joueurs ou paires (moyenne des classements) après la dernière journée de la première phase, seront désignés respectivement têtes de séries 1 et 2. Dans le cas du simple, s'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale, les 3^{ème} et 4^{ème} du classement seront désignés têtes de séries 3/4.
- Dans tous les cas le juge-arbitre évitera dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Le vainqueur de la finale sera désigné Vainqueur du CJ, le finaliste 2^{ème} du CJ. Une petite finale sera jouée afin de désigner le 3^{ème} de la compétition.

Dans la mesure du possible, la finale du double se jouera le samedi ainsi que la finale de simple MiniBad et la finale de simple le dimanche pour toutes les autres catégories.

ART. 14 ACCUEIL D'UNE ETAPE DE CJ

Le CODEP 68 versera une compensation financière selon le règlement financier du CODEP 68 au club organisateur d'une étape s'il respecte le cahier de charge suivant :

- Faire acte de candidature auprès des responsables du CJ dans les délais impartis.
- Disposer d'au moins 6 terrains pour une étape de double, 8 terrains pour une étape de simple et 9 terrains pour la finale, avec hauteur des filets modifiables aisément pour les catégories MiniBad et Poussin.
- Fournir les bénévoles de la table de marque (2 personnes en permanence) et le matériel (sonorisation, branchement électrique, etc...) nécessaire au bon fonctionnement d'une table de marque.

- Dans le cadre de l'organisation des étapes du CJ, le CODEP68 met gracieusement à disposition son matériel (volants, scoreurs, sonorisation, matériel informatique et d'impression...) et ce prêt repose sur la confiance et l'honnêteté des clubs à restituer le matériel en bon état. Une demande officielle devra être envoyée auprès via le lien de réservation qui est communiqué aux clubs en début de saison en décrivant la date et le matériel à emprunter et en indiquant quand il sera restitué.
- Mettre à disposition un Juge Arbitre pour une étape de double et un Juge Arbitre. (accrédités, certifiés) ainsi qu'un Juge Arbitre Adjoint (accrédités, certifiés ou stagiaires) lors d'une étape de simple.
- Mettre à disposition des personnes ayant une bonne connaissance des règles (de préférence des compétiteurs). Ces aides, s'il ne s'agit pas d'OT, seront principalement utilisées pour officier lors des matchs des poussin(e)s et MiniBaD en support pour leur arbitrage
- Prendre contact avec la presse locale pour annoncer chaque étape de la compétition et faire en sorte que la couverture de la manifestation soit maximale.
- Former au moins une des personnes présentes à la table de marque au logiciel BadNet. Une formation pourra être proposée par le responsable du Circuit Jeunes 68 en début de saison et transmise d'une étape à l'autre par les bénévoles des tables de marque eux-mêmes, pour se former à l'utilisation de BadNet et à la gestion d'une étape de CJ.
- La commission compétitions s'occupera des demandes d'autorisation, et les responsables du Circuit Jeunes des inscriptions et des convocations. Ils ne seront pas nécessairement présents sur chaque étape de CJ.

ART. 15 CLAUSES PARTICULIERES

La commission compétitions se réserve le droit d'adapter l'organisation de chaque étape selon les contraintes en vigueur :

- Recommandations gouvernementales et fédérales liées aux conditions sanitaires mises en place par le club accueillant ne sont pas suffisantes pour assurer le bon déroulement de l'étape dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.
- Intempéries ou conditions climatiques